


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

 Nombre de
 Conseillers

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.
 Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.
 Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

N° DEL-26-45

Objet

Création d'une
 commission de
 contrôle financier
 et désignation des
 membres

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2222-1 à R.2222-6 ;

Considérant que dans les communes ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement une commission de contrôle financier doit être instituée ;

Considérant que la commission de contrôle financier est chargée d'examiner les comptes détaillés des entreprises liées avec la commune par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques ;

Considérant qu'à l'issue de son contrôle, la commission de financier doit établir un rapport, lequel est joint aux comptes de la commune ;

Considérant qu'il convient de créer une commission de contrôle financier afin d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques ;

Le vote a lieu à scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public (article L.2121-21) du Code général des collectivités territoriales, ce qui a été approuvé précédemment.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de créer la commission de contrôle financier,
- de fixer sa composition comme suit :
 - M. le Maire, Président de la commission

• Membres titulaires :

- Sabine SACLEUX
- Serge MOREAU
- Clément LEFEVRE
- Jean-Paul CLEMENT
- Jeanne-Marie BINOT


Membres suppléants :

- Laurence MOREL
- Estelle BOUTE
- Thomas JORIEUX
- Céline PLATEEL-THUIN
- Patrick LEMAIRE

le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE



Transmis en sous-préfecture le 05/05/2026...
Document exécutoire à compter du 05/05/2026

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

